



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Liberté
Égalité
Fraternité

LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER CHANCELIERÈRE DES UNIVERSITÉS

VU la partie législative du code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du Ministère de l'Éducation nationale ;

ARRÊTE

Article 1 : Au titre de l'année 2024, sont inscrits au tableau d'avancement au grade d'adjoint technique de recherche et de formation principal 1^{re} classe, les adjoints techniques de recherche et de formation principaux 2^e classe dont les noms suivent :

40 autorisations au 01/09/2024

NOM PRÉNOM	AFFECTATION
ALARCON Séverine	UNIVERSITÉ MONTPELLIER
ARNAL Jean-François	LYCÉE JULES FIL CARCASSONNE
BADIANE Alka	UNIVERSITÉ PERPIGNAN
BAILLEUL Guillaume	CROUS MONTPELLIER
BATTAGLIA Adeline	UNIVERSITÉ MONTPELLIER
BOULEGHEB Nadia	CROUS MONTPELLIER
BOURG Mathilde	UNIVERSITÉ MONTPELLIER
BOUZGUER Karim	CROUS MONTPELLIER
BREUGNOT Laurie	UNIVERSITÉ MONTPELLIER
BROSSARD Sandrine	CROUS MONTPELLIER
DEL CASTILLO Sandrine	LYCÉE GEORGES POMPIDOU CALSTELNAU LE LEZ
DURAND Patrice	UNIVERSITÉ MONTPELLIER
ENJALBAL Anne Dominique	LYCÉE JEAN MERMOZ MONTPELLIER
FAILLIE Frédérique	LYCÉE DEODAT DE SEVERAC CERET
GARRIGA Jean-Gabriel	RECTORAT MONTPELLIER
GELLIDA Karine	LYCÉE DOCTEUR LACROIX NARBONNE
GELY Florent	LYCÉE ALBERT EINSTEIN BAGNOLS SUR CEZE
GOBY Clotilde	UNIVERSITÉ MONTPELLIER
GONNIN Nicolas	UNIVERSITÉ MONTPELLIER 3
GUICHARD Christophe	UNIVERSITÉ MONTPELLIER
HINGANT Sabrina	UNIVERSITÉ MONTPELLIER 3
JAUMOT Marie Françoise	UNIVERSITÉ MONTPELLIER
KAGHAT Adel	CROUS MONTPELLIER
LEGO Mael	UNIVERSITÉ MONTPELLIER 3
LORRAIN Fleur	UNIVERSITÉ MONTPELLIER
MAGALLON Nicolas	UNIVERSITÉ MONTPELLIER 3
MANCEAU Camille	UNIVERSITÉ MONTPELLIER
MARTIN Julie	CROUS MONTPELLIER
MORE Cyril	CROUS MONTPELLIER

PAYROU Laurent	LYCÉE EMILE PEYTAVIN MENDES
PEREZ Franck	UNIVERSITÉ MONTPELLIER
PEREZ Mercedes	LYCÉE DHUODA NIMES
PERRELLON Brigitte	UNIVERSITÉ PERPIGNAN
PINELLI Emmanuelle	UNIVERSITÉ MONTPELLIER
ROUX Laurence	UNIVERSITÉ MONTPELLIER
SARTRE Jérôme	LYCÉE CHRISTIAN BOURQUIN ARGELES SUR MER
TALY Fabrice	LYCÉE ROSA LUXEMBURG CANET EN ROUSSILLON
TRUCAS Mickael	CROUS MONTPELLIER
UZIO Laura	UNIVERSITÉ MONTPELLIER 3
VEYRIE Frederic	UNIVERSITÉ MONTPELLIER

Article 2 : La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le **17 JUIN 2024**

Pour la rectrice et par délégation
le secrétaire général adjoint,
Directeur des ressources humaines

Laurent GOÛZE



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Liberté
Égalité
Fraternité

LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER CHANCELIERÈ DES UNIVERSITÉS

VU la partie législative du code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du Ministère de l'Éducation nationale ;

ARRÊTE

Article 1 : Au titre de l'année 2024, sont inscrits au tableau d'avancement au grade d'adjoint technique de recherche et de formation principal 2^e classe, les adjoints techniques de recherche et de formation dont les noms suivent :

24 autorisations au 01/09/2024

NOM PRÉNOM	AFFECTATION
ADELE-CARRIERE Stéphanie	UNIVERSITÉ MONTPELLIER
ALLOUCHE Marion	UNIVERSITÉ MONTPELLIER
AUGE Michele	UNIVERSITÉ MONTPELLIER
BASIRICO Amandine	UNIVERSITÉ MONTPELLIER 3
BECQUET Sylvie	UNIVERSITÉ MONTPELLIER
BOURGEOIS Edwinna	UNIVERSITÉ MONTPELLIER
DAMIEN Sophie	UNIVERSITÉ DE NIMES
DECHRAOUI Mehdy	UNIVERSITÉ MONTPELLIER
DEFRANCE Ginette	UNIVERSITÉ PERPIGNAN
DENIZOT David	UNIVERSITÉ MONTPELLIER
ICHALLALEN Ilyes	UNIVERSITÉ MONTPELLIER
LANCELOT Vincent	UNIVERSITÉ DE NIMES
LEBEAU Anne-Lise	UNIVERSITÉ MONTPELLIER
MAUROY Orkeia	UNIVERSITÉ MONTPELLIER
MEYRIEU Magali	UNIVERSITÉ PERPIGNAN
ORTIN Patricia	UNIVERSITÉ PERPIGNAN
PELAT Sonia	UNIVERSITÉ MONTPELLIER
PINON Charles	UNIVERSITÉ MONTPELLIER
RAGUÉNEAU Michaela	UNIVERSITÉ PERPIGNAN
RENOUARD Sandrine	UNIVERSITÉ MONTPELLIER
SANCHEZ Karine	UNIVERSITÉ PERPIGNAN
THOZE Vanessa	UNIVERSITÉ MONTPELLIER
TOURNIER Valérie	UNIVERSITÉ MONTPELLIER 3
TUQUET Jeannine	UNIVERSITÉ MONTPELLIER

Article 2 : La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 17 JUIN 2024

Pour la rectrice et par délégation
le secrétaire général adjoint,
Directeur des ressources humaines

Laurent GOUZE